ROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **30° jour du mois de septembre 2024**, à la Salle du Conseil, à compter de 16 h 45. Sont présents :

- Monsieur le maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, ABSENT
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier
- Madame Sarah Richard, directrice Administration et Finances et directrice générale adjointe
- Monsieur Stéphane Alain, directeur du développement du territoire et directeur général adjoint
- Madame Annie Lamontagne, Adjointe à la direction générale et au greffe

Il est donc procédé comme suit :

2024-358

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

VILLE DE VAL-DES-SOURCES Avis de convocation

Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Val-des-Sources est convoquée par Hugues Grimard, Maire, pour être tenue à la Salle du Conseil, 124 rue Greensheilds le **lundi 30 septembre 2024 à 16 h 45** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire du 30 septembre 2024 et adoption de l'ordre du jour;
- 2. Adoption des règles d'exclusion d'un immeuble lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales.

- 3. Autorisation d'achat de produits chimiques pour l'usine d'épuration et celle de prétraitement auprès de l'entreprise Constant;
- 4. Résultat d'appel d'offres et octroi de contrat Appel d'offres 2024-007 Fourniture de sel de déglaçage 2024-2025;
- 5. Période de questions;
- 6. Levée de la séance.

Adoptée

2024-359

ADOPTION DES RÈGLES D'EXCLUSION D'UN IMMEUBLE LORS DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est présentement en processus de vente pour défaut de paiement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire déterminer les règles qui régissent ladite vente pour taxes au niveau du retrait d'un immeuble du processus de vente pour taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme que pour l'année 2024, à la suite de l'adoption de la résolution de mise aux enchères des immeubles pour vente pour taxes, les propriétaires devront rembourser au minimum 35 % du montant affiché à la résolution pour ainsi être exclu du processus de vente pour taxes au plus tard le 7 octobre 2024.

QUE la Ville de Val-des-Sources souhaite faire passer de 35 % à 60 % le montant exigible dès l'année 2025 et pour les années subséquentes.

Adoptée

2024-360

AUTORISATION D'ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'USINE D'ÉPURATION ET CELLE DE PRÉTRAITEMENT AUPRÈS DE L'ENTREPRISE CONSTANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources a demandé des soumissions auprès de 2 entreprises pour l'achat de divers produits chimiques pour les usines d'épuration et de prétraitement pour les mois d'octobre à décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Constant offre les meilleurs prix et conformité des produits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources achète les divers produits chimiques pour les usines d'épuration et de prétraitement pour les mois d'octobre à décembre 2024 auprès de l'entreprise Constant;

QUE les détails des achats soient les suivants :

USINE D'ÉPURATION			
Produits	Quantité	Prix (avant taxes)	
Flomax 5516-5	1 tôte	1 397,40 \$	
Flomax XR 2850	102 sacs	15 045, 00 \$	

USINE DE PRÉTRAITEMENT			
Produits	Quantité	Prix (avant taxes)	
FLOCAID 30	8 tôtes	15 928,00 \$	
FLOMAX 9560-1	2 tôtes	13 728,00 \$	
	TOTAL	46 098,40 \$	

Adoptée

2024-361

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2024-007 – FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE 2024-2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglaçage soit du sel de voirie et du sel traité pour la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont déposé une offre au devis d'appel d'offres en date du 10 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et ce détail comme suit :

SEL FRIGON INC			
Type de matériaux	Quantités estimées (tm)	Prix unitaire (tm)	Total
Sel de voirie	600	93,50 \$	56 100,00 \$
Sel traité	120	126,00 \$	15 120,00 \$
		TAXES	10 665,20 \$
		TOTAL	81 885,20 \$

SELTO DISTRIBUTION INC			
Type de matériaux	Quantités estimées (tm)	Prix unitaire (tm)	Total
Sel de voirie	600	97,00 \$	58 200,00 \$
Sel traité	120	115,50 \$	13 860,00 \$
		TAXES	10 790,99 \$
		TOTAL	82 850,99 \$

SEL WARWICK INC			
Type de matériaux	Quantités estimées (tm)	Prix unitaire (tm)	Total
Sel de voirie	600	94,78 \$	56 868,00 \$
Sel traité	120	140,00 \$	16 800,00 \$
		TAXES	11 031,78 \$
		TOTAL	84 699,78 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat à la compagnie Sel Frigon inc, plus bas soumissionnaire conforme au prix soumissionné de 81 885,20 \$ taxes incluses.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

M. Hugues Grimard, maire	M. Georges-André Gagné, Directeur général et Greffier	
QUE la présente séance soit levée à 16 h	50.	Adoptée
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le c	onseiller Jean Roy et résolu :	
2024-362 LEVÉE DE LA SÉANCE		